

L'ACCREDITATION PROFESSIONNELLE

En 2004, l'École du génie militaire des Forces canadiennes (EGMFC) a franchi une étape importante dans l'évolution du professionnalisme des métiers du génie de la construction. Depuis plusieurs décennies, l'EGMFC forme des militaires capables de construire, de réparer et d'entretenir les infrastructures qui soutiennent les opérations au pays et à l'étranger. Pourtant, la reconnaissance civile de cette formation demeurait inégale.

Le 6 décembre 2004, l'École obtient l'accréditation nationale du Conseil canadien des techniciens et technologues (CCTT).

Cette accréditation couvre sept professions de base : technicien en réfrigération et en systèmes mécaniques, technicien en distribution électrique, technicien en systèmes de production d'électricité, technicien en plomberie et en chauffage, technicien en eau, combustibles et environnement, technicien en construction et chef de chantier. Cette reconnaissance marque une étape professionnelle importante.

Le CCTT établit des normes nationales de compétence pour garantir l'excellence dans les domaines de l'ingénierie appliquée. Son processus d'accréditation est rigoureux. Les responsables examinent nos normes, notre programme d'études et nos documents, et mènent des entrevues ainsi que des visites sur place pour s'assurer que notre formation répond aux normes nationales de compétence du CCTT. Que l'EGMFC rencontre ces normes confirme ce que des générations de sapeurs savaient déjà : la formation technique dispensée par l'école était d'une profondeur et d'une rigueur équivalentes à celles des programmes civils.

Le Comité permanent de la défense nationale et des Anciens combattants (CPDNAC) avait souligné la nécessité d'améliorer la transférabilité des qualifications militaires. Les Forces canadiennes ont suivi ces recommandations par un programme d'accréditation, de certification et d'équivalence (FAC ACE), qui établit une correspondance entre la formation militaire et les systèmes d'apprentissage provinciaux ainsi que les normes du Sceau rouge. L'accréditation du CCTT de 2004 constitue une étape précoce et déterminante dans un mouvement plus large vers la reconnaissance officielle de l'expertise technique militaire.

Cette accréditation ouvre une nouvelle voie aux membres du GMC. Les diplômés ayant terminé leur formation militaire et accumulé deux ans d'expérience professionnelle peuvent désormais obtenir le titre de technicien certifié (C. Tech.). Comme l'a expliqué M. Edward F. Leslie, directeur général de la Société des techniciens et technologues en génie certifiés du Nouveau-Brunswick, lors de la cérémonie : « Un titre de technicien prouve que vous maîtrisez votre métier. Cela dissipe les doutes chez les employeurs potentiels. » Pour les membres en service actif, cette reconnaissance a renforcé leur identité professionnelle. Pour ceux qui effectuent la transition vers la vie civile, elle fournit un titre de compétence concret qui facilite leur intégration au milieu du travail dans les secteurs de la construction et du génie.

Lors de la cérémonie tenue dans l'édifice Mitchell, le commandant, le Lcol Gupta, saisi l'importance du moment en déclarant que cette accréditation reconnaissait une mission commune entre l'EGMFC, la Direction du génie civil et le CCTT : « offrir une formation d'excellence en génie ». L'accréditation de 2004 demeure une réalisation historique - une réalisation qui confirme le professionnalisme des ingénieurs de la construction et renforce le lien entre le service militaire et les possibilités d'emploi dans le secteur civil.

